



Commune de **LESCHES**
Département de Seine et Marne
Arrondissement de Torcy
Canton de Lagny-sur-Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2026

N°2026/24

Convocation du 15 avril 2026

Affichage du 15 avril 2026

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril 2026 à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lesches proclamés par le bureau électoral à la suite du scrutin du 15 Mars 2026, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la Mairie, en séance publique, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sous la présidence de **M. Nicolas LECLERE, Maire**, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. Étaient présents MM les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : M. LECLERE Nicolas, Mme GIBERT Christine, M. KOLOPP Alain, M. THIBAUT Jean-François, M. DEFRESNE Dominique, M. VALLÉE Simon, Mme COQUELLE Valérie, M. COGNON Serge, Mme FONTAINE Agnès, Mme VAN VLAENDEREN Sophie, Mme CAVALLO Emma, Mme MARTIN Héloïse, M. GOURAUD Tristan, Mme DIGUET Géraldine et M. AGASSE Patrick.

Ont donné pouvoir : 3

Absents excusés : 0

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 15

Présents : 12

Pouvoir : 3

Votants : 15

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Conformément à l'article L 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, M. DEFRESNE Dominique, a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le compte de gestion est le document de synthèse de l'ensemble des mouvements comptables effectués au cours de l'exercice : encaissements des recettes, paiement des dépenses, établissements des opérations d'ordre non budgétaires. Le compte de gestion est établi par le comptable de la Commune et fait état de la situation de l'exercice clos. Les articles L2343-1 à L2343-10 du Code Général des Collectivités Territoriales encadrent les dispositions du compte de gestion. Le compte de gestion est soumis à approbation du conseil municipal.

Le compte administratif est le document de synthèse budgétaire établi en l'ordonnateur à partir de sa comptabilité. Le Maire y expose les résultats de l'exécution budgétaire. Par application de l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal approuve, par son vote, le compte administratif qui lui est présenté annuellement par le Maire, au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant.

La Commune de Lesches a opté pour le Compte Financier Unique (CFU) qui vient remplacer la présentation des comptes locaux. Ce document unique doit permettre d'améliorer la qualité des comptes en favorisant la transparence et la lisibilité de l'information financière. Les processus administratifs entre les collectivités et leur comptable public s'en trouvent simplifiés et le rapprochement des données comptables et budgétaires facilité.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le compte financier unique présente l'exécution du budget. Il se résume à travers le tableau suivant :

+ Recettes de fonctionnement	1 108 880,19 €
- Dépenses de fonctionnement	1 014 013,35 €
+ Reprise du résultat 2024	449 309,92 €
= TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	544 176,76 €
- Dépenses d'investissement	85 057,20 €
- Dépenses d'investissement (restes à réaliser 2025)	- €
+ Recettes d'investissement	501 448,42 €
+ Recettes d'investissement (restes à réaliser 2025)	- €
+ Reprise du résultat d'investissement 2024	94 109,74 €
= TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	510 500,96 €
= RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	1 054 677,72 €

Le résultat de l'exercice 2025 du budget de Lesches s'établit ainsi à 1 054 677,72 €.

1. La section de fonctionnement

1.1. Les recettes de fonctionnement

CFU 2024	Voté 2025	CFU 2025

Impôts et taxes	503 188,30 €	425 700,00 €	500 030,81 €
Dotations et subventions	88 251,28 €	66 300,00 €	87 037,57 €
Produits des services	53 213,19 €	45 290,00 €	53 804,15 €
Produits de gestion	76 815,92 €	40 000,00 €	45 155,66 €
Atténuation de charges (remb. maladie)	33 996,79 €	34 308,00 €	37 445,28 €
Produits financiers	34,48 €	10,00 €	32,72 €
Produits exceptionnels	- €	- €	385 308,00 €
Reprise sur dotations	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES FONC.	755 499,96 €	611 608,00 €	1 108 880,19 €

Le **taux de réalisation des recettes** de fonctionnement s'élève à **181 %**, reflétant une gestion budgétaire prudente, particulièrement justifiée par un contexte économique incertain.

Les **recettes** de fonctionnement **augmentent de 47%** entre 2024 et 2025 en raison de la cession intervenue sur 2025 (385 k€).

1.2. Les dépenses de fonctionnement

	CFU 2024	Voté 2025	CFU 2025
Charges à caractère général	218 900,72 €	305 260,00 €	194 789,99 €
Charges de personnel	320 709,15 €	356 800,00 €	345 400,95 €
Atténuation de produits (FPIC / AC)	17 542,00 €	19 700,00 €	17 588,00 €
Autres charges de fonctionnement	62 002,71 €	73 110,00 €	69 549,99 €
Charges financières	1 494,98 €	1 376,42 €	1 376,42 €
Charges exceptionnelles	- €	300,00 €	- €
Dotations pour dep. des actifs	- €	1 000,00 €	- €
TOTAL DEPENSES FONC.	620 649,56 €	757 546,42 €	628 705,35 €

Les **dépenses** de fonctionnement sont relativement stables (+1%) par rapport à 2024 avec un **taux de réalisation de 83%** des crédits budgétaires prévus.

2. La section d'investissement

2.1 Les dépenses d'investissement

	CFU 2024	Voté 2025	CFU 2025
Remb. emprunts	20 745,58 €	20 865,00 €	21 314,14 €
Achat matériels / travaux	194 608,15 €	724 635,00 €	63 128,08 €
Cautions	250,00 €	500,00 €	- €
Remb. Taxe d'aménagement		615,00 €	614,98 €
Reports n-1	- €	2 800,00 €	- €
TOTAL DEPENSES INV.	215 603,73 €	749 415,00 €	85 057,20 €

Les dépenses d'investissement diminuent de 45% par rapport à 2024. Il a été constaté moins de dépenses d'équipements.

2.2 Les recettes d'investissement

	CFU 2024	Voté 2025	CFU 2025
Annulations écritures d'investissement	- €	- €	5 352,10 €
FCTVA	56 509,31 €	40 000,00 €	32 424,73 €
Taxe d'aménagement	9 022,94 €	5 000,00 €	- €
Subventions	107 112,50 €	242 233,76 €	78 363,59 €
Emprunt	- €	64 700,00 €	- €
Cautions	700,00 €	- €	- €
Virement à la section d'investissement	- €	303 371,50 €	
Opérations d'ordres	61 859,08 €	- €	385 308,00 €
TOTAL RECETTES INV.	235 203,83 €	655 305,26 €	501 448,42 €

Les recettes d'investissement augmentent de 113% par rapport à 2024 en raison de la cession intervenue sur 2025.

Nature de la décision

Il est proposé au conseil municipal de :

- Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Approuver le compte financier unique 2025 et ses annexes.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique 2025 et ses annexes.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Le Maire, Nicolas LECLERE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter de la date de notification.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 077-217702489-20260428-2026_24-DE